

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 178/2021

**Objet : Redéploiement du
MIN**

L'an deux mil vingt et un, le 17 décembre, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 décembre 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : CHAUVET Éric (*absent ayant donné à pouvoir à MARTEL Marcel*), LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à AMIEL Cyril*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves (*absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à M. PORTAL Serge*)

Secrétaire de séance : M. Max GILLES

M. le Vice-Président en charge du MIN expose que les terrains des Grands Vignes à Noves ont été acquis par la communauté d'agglomération en 2013 en vue de l'aménagement d'une zone d'activités. En 2017, les parcelles situées à l'est de cette zone ont été vendues, après viabilisation, à l'entreprise GSE pour installation de Biocoop.

Considérant cette vente, il reste à ce jour environ 4 ha de terrains non encore viabilisés. C'est sur ces 4 ha de terrains situés sur la partie ouest qu'il était initialement envisagé la création d'un pôle BIO (création de box pour l'accueil d'entreprises de la filière bio), dans la continuité de l'installation de Biocoop et dans le cadre du projet de redéploiement du MIN alors porté par la communauté.

Les évolutions des besoins autour du projet de redéploiement du MIN ont cependant fait apparaître un besoin au niveau de la transformation des produits agricoles, faisant ainsi évoluer le projet vers un pôle de transformation ; parallèlement, la création par les communes de Châteaurenard et Noves d'une SPL Grand Marché de Provence pour le portage du redéploiement du MIN a conduit, à la demande des deux communes, à entériner en 2019 les modalités de transfert des différentes composantes du futur MIN à cette SPL.

La SPL Grand Marché de Provence porte ainsi aujourd'hui le pôle logistique (avec cession terrains ATRIUM à la SPL), ainsi que le projet Cœur de Min, en phase d'acquisitions foncières.

Pour ce qui concerne le pôle de transformation, les terrains sont restés propriété de Terre de Provence, avec une réflexion menée en ce début de mandat par la commission MIN et le bureau d'un portage du pôle de transformation par la communauté d'agglomération dans le cadre de sa compétence développement économique.

Lors de la réunion de la commission MIN du 5 octobre dernier, une grande majorité des maires et élus se sont ainsi exprimés en faveur de la réalisation du pôle de transformation par la communauté d'agglomération.

La commune de Châteaurenard a cependant souhaité lors du bureau du 2 décembre dernier porter la maîtrise d'ouvrage de ce pôle afin de le réaliser dans l'entité foncière du cœur de MIN et l'inscrire ainsi pleinement dans le projet de redéploiement du MIN.

Les membres du bureau se sont majoritairement prononcés pour réserver une suite favorable à cette demande. Il a également été confirmé les décisions entérinées en 2019 d'un portage du pôle logistique et du cœur de Min par la SPL Grand Marché de Provence.

Par voie de conséquence, les terrains des Grands Vignes, conservés par Terre de Provence, pourront être affectés, conformément à la volonté majoritairement exprimée en bureau, à l'aménagement de lots à vocation agro-alimentaire bio, afin de conserver à cette zone d'activités son positionnement sur cette filière.

Il est donc proposé, afin de permettre à la communauté ainsi qu'à la commune de Châteaurenard de s'engager dans ces futures réalisations en pleine légitimité et complémentarité, que le conseil communautaire :

- prenne acte de la volonté de la commune de Châteaurenard de porter la réalisation du pôle de transformation dans le cadre du projet de redéploiement du MIN et au sein de l'entité foncière cœur de MIN,
- réaffirme les décisions prises en 2019 d'un portage du pôle logistique et du cœur de Min par la SPL Grand Marché de Provence.
- se prononce sur l'aménagement et la commercialisation de la partie ouest de la zone des Grands Vignes en lots destinés aux entreprises de la filière agro-alimentaire bio.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la volonté de la commune de Châteaurenard de porter la réalisation du pôle de transformation dans le cadre du projet de redéploiement du MIN et au sein de l'entité foncière cœur de MIN,
- **RÉAFFIRME** les décisions prises en 2019 d'un portage du pôle logistique et du cœur de Min par la SPL Grand Marché de Provence,
- **APPROUVE** l'aménagement et la commercialisation de la partie ouest de la zone des Grands Vignes en lots destinés aux entreprises de la filière agro-alimentaire bio.

Membres en exercice : 42
Votants : 42
Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 2

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 décembre 2021

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

